

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	10.03.2025	Folio n°
	Délibération	2025-91	
	Nature	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte
Normand'Innov**

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 18 DU 10.03.2025
9 questions numérotées 2025-89 à 2025-97

DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2025 CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux de la Région Normandie – Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – 14000 CAEN et dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Lori HELLOCO	José COLLADO	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusée : /

Absente : Julie BARENTON-GUILLAS

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2025-89 à 2025-97	9	9

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
04.03.2025	9 H 00	Jacques FORTIS	10 H 15	11.03.2025	13.03.2025

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	18	10.03.2025	N° d'ordre	N° délibération
				3	2025-91

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2025 – CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES
--------------	--

YZ/EA

Chers collègues,

Par délibération en date du 07 février 2025, le Conseil Syndical a décidé de créer un budget annexe « Centre d'Essais Dynamiques Normand'Innov ».

Le budget CED 2025 s'établit donc en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement

Le budget 2025 section de fonctionnement est estimé à **2 014 329 €**. Il comprend :

Dépenses

- Les charges à caractère général d'un montant de 929 509€
- Les charges de personnel d'un montant de 882 991 €
- Les autres charges de gestion courante de 24 500 €
- Le remboursement des intérêts liés à la plateforme de 13 000€
- Les provisions liées au personnel d'un montant de 64 329 €
- Le montant de la CET pour 40 000€
- La dotation aux amortissements des biens pour 40 000 €
- Un montant de 20 000 € en dépenses imprévues.

Recettes

- Les prestations réalisées par le CED d'un montant total de **1 950 000 €**
- Le remboursement des provisions liées au personnel par CCI d'un montant total de 64 329€
 - **16 530 €** provisions indemnités de fin de carrière
 - **2 581 €** provisions allocations ancienneté
 - **45 218 €** provisions congés payés et compte épargne temps

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	10.03.2025	Folio n°
	Délibération	2025-91	
	Nature	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

Section d'investissement

Dépenses

Le budget 2025 section investissement est estimé à **940 000 €**. Il comprend :

- Le remboursement du Capital lié à l'emprunt lié à la plateforme collaborative : **160 000 €**.
- La reprise des biens de retour et des biens de retour : **240 898 €**
- Les dépenses d'investissements liées aux équipements et aménagements : **539 102 €**

Recettes

- Une dotation initiale versée par le Budget principal est prévue pour **700 000 €**
- Une avance remboursable pour un montant de **200 000 €**
- Transfert dotation amortissement (de la section de fonctionnement) : **40 000 €**

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGC, le Conseil Syndical peut déléguer à sa Présidente la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7,50 % - Investissement : 7,50 %.

Dans ce cas, l'assemblée est informée des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 10 mars 2025,

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** le projet de budget primitif 2025 du Centre d'essais dynamiques Normand'Innov.
- 2- AUTORISER** Madame la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7,50 % - Investissement : 7,50 %

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20250310-2025-91-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025
Publication : 13/03/2025